

**C.O.L.E.A.C.P.
5, rue de la Corderie
CENTRA 342**

94586 RUNGIS CEDEX

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**



**Caderas
Martin**



Caderas
Martin

C.O.L.E.A.C.P.

5, rue de la Corderie
Centra 342

94586 RUNGIS CEDEX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Aux membres de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association C.O.L.E.A.C.P. (Comité de Liaison Europe-Afrique-Caraïbes-Pacifique) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le délégué général le 9 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Caderas Martin
43, rue de Liège
75008 PARIS
Tél : +33 1 44 90 25 25
Fax : +33 1 42 94 93 29
www.caderas-martin.com





Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues sur la présentation d'ensemble des comptes.

L'annexe présente dans ses règles et méthodes comptables, le mode de comptabilisation lié aux dépenses engagées dans le cadre des projets et le traitement des subventions reçues (qui se présentent en autres dettes et/ou autres créances).

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration arrêté le 9 juin 2020 et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication aux membres de l'association appelée à statuer sur les comptes.



Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Délégué général.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Paris, le 19 juin 2020

Le commissaire aux comptes **Caderas Martin**

Signé électroniquement le 19/06/2020 par
Alberto Abrantes

Alberto ABRANTES
Associé



ANNEXE

DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

COMPTES ANNUELS

BILAN - ACTIF



COLEACP

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

ACTIF	Valeurs au 31/12/19			Valeurs au 31/12/18
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	117 736	117 736		
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	425 882	425 882		
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	4 461		4 461	4 461
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	548 079	543 618	4 461	4 461
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances Clients et Comptes rattachés (3)	43 391		43 391	43 461
Autres créances (3)	231 367		231 367	115 495
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	6 319 925		6 319 925	3 738 166
Charges constatées d'avance (3)	89 591		89 591	72 817
TOTAL ACTIF CIRCULANT	6 684 274		6 684 274	3 969 940
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Écart de conversion actif				
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	7 232 353	543 618	6 688 735	3 974 401

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN - PASSIF



COLEACP

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

PASSIF	Valeurs au 31/12/19	Valeurs au 31/12/18
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 0)		
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	742 307	728 410
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	40 712	13 897
SITUATION NETTE	783 019	742 307
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	783 019	742 307
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	11 849	15 000
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS	11 849	15 000
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	600	600
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	561 546	383 075
Dettes fiscales et sociales	160 373	15 995
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes	5 171 347	2 817 424
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	5 893 867	3 217 094
Écarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	6 688 735	3 974 401

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

5 893 267

600

3 216 494

COMPTE DE RÉSULTAT



COLEACP

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Du 01/01/19 Au 31/12/19	% CA	Du 01/01/18 Au 31/12/18	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Ventes de marchandises						
Production vendue dont export. : 98 092	121 642	100	90 999	100	30 644	34
Montant net du chiffre d'affaires	121 642	100	90 999	100	30 643	34
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	6 608 125		5 098 739		1 509 386	30
Reprises sur provisions (amorts), transferts	4 347	4	1 285	1	3 062	238
Autres produits	1 021	1	3 295	4	-2 274	-69
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (1)	6 735 134	100	5 194 318		1 540 817	30
Achats de marchandises						
Variation de stocks						
Achats de matières premières et autres approvis.						
Variation de stocks						
Autres achats et charges externes	3 764 617		2 701 825		1 062 792	39
Impôts, taxes et versements assimilés	48 587	40	65 906	72	-17 319	-26
Salaires et traitements	2 255 415		1 792 179		463 235	26
Charges sociales	593 986	488	477 376	525	116 610	24
Dotations aux amortissements	31 540	26	49 409	54	-17 869	-36
et dépréciations						
Sur immo : dotat. aux amortiss.						
Sur immo : dotat. aux dépréc.						
Sur actif circulant : dotat. aux dépréc.						
Dotations aux provisions						
Autres charges	524		507	1	17	3
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (2)	6 694 668		5 087 202		1 607 466	32
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	40 466	33	107 115	118	-66 649	-62
Bénéfice ou perte transférée						
Perte ou bénéfice transféré						
De participation (3)						
D'autres valeurs mob. et cr. d'actif immo. (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur prov. et dépréciat. et transferts						
Différences positives de change	38		26		11	44
Produits nets sur cessions de val. mob. de plac.						
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	38		26		11	44
Dotations amortissements, dépréc., provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)						
Différences négatives de change			8		-8	-100
Charges sur cessions de valeurs mob. de placem.						
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES			8		-8	-100
RÉSULTAT FINANCIER	38		18		20	112
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	40 504	33	107 133	118	-66 629	-62
Produits exceptionnels	3 397	3			3 397	
Charges exceptionnelles	3 189	3	93 236	102	-90 047	-97
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	208		-93 236	-102	93 444	-100
Participation des salariés aux résultats						
Impôt sur les bénéfices						
TOTAL DES PRODUITS	6 738 569		5 194 344		1 544 225	30
TOTAL DES CHARGES	6 697 857		5 180 446		1 517 411	29

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

38

COMPTE DE RÉSULTAT



COLEACP

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Du 01/01/19 Au 31/12/19	% CA	Du 01/01/18 Au 31/12/18	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Bénéfice ou Perte	40 712	33	13 897	15	26 814	193

- (1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
- (2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs
- (3) Dont produits concernant les entités liées
- (4) Dont intérêts concernant les entités liées

ANNEXE COMPTABLE

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019 dont le total est de 6 688 734,96 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 40 711,66 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Ces comptes annuels ont été établis le 09/06/2020.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

Une nouvelle convention de subvention nommée Fit For Market SPS a été signée le 31/12/2018 et est entrée en vigueur le 01/01/2019.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2019 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 réforme le règlement CRC 99-01.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Installations techniques	1 an
- Matériels et outillages industriels	1 an
- Installations générales, agenc	1 an
- Matériel de bureau	1 an
- Matériel informatique	1 an
- Mobilier	1 an

Les immobilisations sont amorties à 100% lors de l'exercice d'acquisition lorsqu'elles sont subventionnées par la CE.

Coûts directs de l'activité des programmes

La totalité des charges supportées sur la période trouve une contrepartie d'égal montant au poste remboursement CE.

Eu regard aux subventions perçues sur la période, l'équilibre est obtenue soit en enregistrant une écriture d'acompte perçu soit une facture à établir.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS

Toute obligation actuelle résultant d'un évènement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

ANNEXE COVID-19

Introduction

Cette annexe ne concerne que les exercices postérieurs au 30/12/2019.

Cette annexe peut être complétée par toutes les sociétés concernées par l'obligation de fournir une annexe suivant les seuils en application, mais aussi les entreprises qui souhaitent les produire.

Information au titre d'un évènement post-clôture

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 constituent un évènement postérieur à la clôture de l'exercice qui n'a pas donné lieu à un ajustement des comptes annuels clos au 09/06/2020, c'est-à-dire que les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31/12/2019 sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet évènement et de ses conséquences.

Information au titre de l'impact de l'épidémie de Covid-19 sur l'activité de l'entreprise postérieurement à la clôture de l'exercice

Conformément aux dispositions du PCG1 sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'entreprise constate que cette crise sanitaire a un ou des impacts significatifs sur son activité depuis le 1er janvier 2020, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation.

Eu égard à une situation extrêmement évolutive, il est difficile d'en estimer les impacts financiers avec précisions. A la date d'arrêt des comptes annuels (le 09/06/2020), celle-ci n'est pas en mesure de chiffre, à ce stade et avec une précision suffisante, l'impact de la crise sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat. Néanmoins, le niveau de trésorerie important au 31/12/2019 nous a permis de poursuivre la mise en œuvre de nos activités tout en adaptant celles-ci lorsque nécessaire.

En effet, dans le contexte de pandémie de COVID-19 et avec les mesures spéciales pour réduire la propagation prises par les autorités compétentes à travers le monde, des ajustements importants sont indispensables au niveau de la mise en œuvre des activités des programmes portés par le COLEACP, afin d'être à même de respecter les mesures de précaution et les restrictions imposées par les différentes autorités sanitaires nationales.

Ainsi, le COLEACP a dû non seulement adapter son modus operandi (i.e. déplacements transfrontaliers évités autant que possible, annulation des ateliers et des formations collectives, poursuite de la mise en œuvre des missions d'assistance technique ou de formation sur site à distance avec les moyens techniques disponibles, procédures administratives, etc.) mais également les priorités au niveau de la programmation 2020 de ses programmes.

Au niveau des services du COLEACP, la révision stratégique des priorités identifiées dans le contexte de pandémie de COVID-19 a mis en avant les deux chantiers suivants:

- Processus de digitalisation des activités de formation (digital learning) du COLEACP pour obtenir une offre de formation multimodale (blended learning) complète et d'assistance technique,
- Mise en place d'un plan d'action COVID-19 afin de contribuer, à travers les programmes existants FFM et FFM SPS, à apporter un niveau de réponse aux défis que rencontrent les opérateurs horticoles ACP et les autorités compétentes.

Ces changements de priorités - et les aspects opérationnels qui en découlent - traduisent notre engagement à faire tout notre possible pour continuer à mener au mieux nos activités d'appui au secteur agricole et alimentaire ACP et européen, et notamment pour permettre de faire face, à l'issue de la crise sanitaire que nous traversons, aux conséquences économiques et financières du COVID-19 sur les économies nationales et régionales des pays ACP (e.g. dégradation importante des comptes macro-économiques et révision des priorités nationales, diminution des financements extérieurs destinés aux MPMEs, pertes d'emplois massives dans les filières les plus touchées par les perturbations des chaînes d'approvisionnement, fragilisation de la stabilité politique, etc.).

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS



COLEACP

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

CADRE A	IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations			
			suite à réévaluation	acquisitions		
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement TOTAL					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	104 438		13 299		
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Inst. générales, agencts & aménagts construct.				
	Installations techniques, matériel & outillage industriels					
	Autres immos corporelles	Inst. générales, agencts & aménagts divers	165 745			
		Matériel de transport				
Matériel de bureau & mobilier informatique		241 896		18 241		
Emballages récupérables & divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL		407 641		18 241		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières	4 461				
TOTAL		4 461				
TOTAL GENERAL		516 540		31 539		
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine	
		par virt poste	par cessions			
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop. TOTAL					
	Autres postes d'immob. incorporelles TOTAL			117 736		
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Inst. gal. agen. amé. cons				
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.					
	Autres immos corporelles	Inst. gal. agen. amé. divers			165 745	
		Matériel de transport				
Mat. bureau, inform., mobilier				260 137		
Emb. récupérables & divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL				425 882		
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières			4 461		
TOTAL				4 461		
TOTAL GENERAL				548 079		

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS



COLEACP

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, développ.	TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	104 438	13 299		117 736
Terrains					
Constructions					
Sur sol propre					
Sur sol d'autrui					
Inst. générales agen. aménag.					
Inst. techniques matériel et outil. industriels					
Autres immob. corporelles					
Inst. générales agencem. amén.		165 745			165 745
Matériel de transport					
Mat. bureau et informatiq., mob.		241 896	18 241		260 137
Emballages récupérables divers					
	TOTAL	407 641	18 241		425 882
	TOTAL GENERAL	512 078	31 540		543 618

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements	TOTAL							
A. Immob. incorpor.	TOTAL							
Terrains								
Constr.								
Sur sol propre								
Sur sol autrui								
Inst. agenc. et amén.								
Inst. techn. mat. et outillage								
A. Immo. corp.								
Inst. gales, ag. am div								
Matériel transport								
Mat. bureau mobilier inf.								
Emballages réc. divers								
	TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations								
	TOTAL GÉNÉRAL							
	Total général non ventilé							

CADRE C		Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler						
Primes de remboursement des obligations						

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS



COLEACP

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	4 461		4 461
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	43 391	43 391	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	971	971	
	Impôts sur les bénéfices	34 385	34 385	
	Etat & autres coll. publiques	171 775	171 775	
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	24 237	24 237		
Charges constatées d'avance	89 591	89 591		
TOTAUX		368 810	364 349	4 461
Renvois	(1) Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
	(2) des Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)	- Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exercice		

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS



COLEACP

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	89 591
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	89 591

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	42 900
Autres créances	24 237
Disponibilités	
TOTAL	67 137

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS



COLEACP

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	561 546	561 546		
Personnel & comptes rattachés	10 088	10 088		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	8 461	8 461		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée	140 949	140 949		
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	875	875		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	5 171 347	5 171 347		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	5 893 267	5 893 267		

Renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
 Emprunts remboursés en cours d'exer.
 (2) Montant divers emprunts, dett/associés

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS



COLEACP

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	346 430
Dettes fiscales et sociales	15 365
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	1 688 483
TOTAL DES CHARGES À PAYER	2 050 278



ENGAGEMENTS DONNÉS

- Caution de garantie locative: 100 348 €;
- La banque a donné une garantie de restitution d'acompte de 4 983 194 € en faveur de la Commission Européenne. En contrepartie, le Coleacp a conféré à la banque un gage d'avoir en dépôt, du même montant.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS



COLEACP

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

DÉSIGNATION	CHARGES	PRODUITS
Balance 2019 Inéligibles PROGRAMMES	3 151	
Balance 2019 inéligibles programmes		246
Reprise provision inéligible reclassement inéligible		3 151
TOTAL	3 151	3 397